

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ERCÉ PRÈS LIFFRÉ
du mardi 24 mai 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ERCÉ PRÈS LIFFRÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé PICARD, Maire

Etaient Présents : H. PICARD - G. LEMASSON - A. DOUARD - St. DESJARDINS - V. LETELLIER - M. BRETEL - J. POUPART - T. GUIN - Th. DESRUES - Ch. AUFRAY - A. LORANT - Ph. SAULNIER - A. GUEROULT - R. HAMARD - N. BEAUDOIN - B. CHEVESTRIER

Etait absente excusée :

E. FAISANT ayant donné pouvoir à H. PICARD, M. HURAUULT ayant donné pouvoir à R. HAMARD, Ph. BAUDEQUIN.

Secrétaire de Séance : St. DESJARDINS.



AFFAIRES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

POINT 1 : Subventions 2016 aux associations

Monsieur Stéphane DESJARDINS, Adjoint aux Finances, précise que, comme chaque année, il y a lieu de déterminer le montant des subventions allouées aux associations. Les membres des commissions municipales « Sports et Loisirs / Culture et Fêtes » et « Finances » se sont réunis le 17 mai 2016, et proposent de verser les montants de subventions suivants :

ASSOCIATIONS	Versées en 2013	Versées en 2014	Versées en 2015	Demandées en 2016	Propositions pour 2016
ACCA	411,00	411,00	411,00	500,00	411,00
AFRIKODEV	102,00	102,00	0	0	0
AGORA	982,00	982,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
AJD	640,00	640,00	311,00	311,00	311,00
Subv. Exceptionnelle pour chronométrage					300,00
AMICALE DONNEURS DE SANG	52,00	52,00	50,00	52,00	50,00
AMICALE LAIQUE	311,00	311,00	311,00	350,00	311,00
APEL	311,00	311,00	311,00	311,00	311,00
Subv. Annuelle					
Subv. exceptionnelle jeu extérieur			+ 300,00		
ART A VENIR*	311,00	311,00	50,00	252,36	50,00
ARTS ET TRADITIONS	311,00	311,00	311,00	360,00	311,00
ASE	3 550,96	3 400,00	3 400,00	3 400,00	3 400,00
ASE Section Football féminin		160,00	0	0	0
Ass. EUROPE Pays de Liffré	100,00	100,00	50,00	100,00	50,00
Ass. Paralysés de France	69,00	69,00	50,00	0	0
AU FIL D'ERCÉ	0,00	0,00	0	300,00	311,00
CLUB TEMPS LIBRE	400,00	400,00	311,00	400,00	311,00
EL NOOR ED DUNIA	300,00	300,00	300,00	300,00	250,00
GALLO TONIC	550,00	550,00	550,00	800,00	550,00
Groupement Vulgarisation (GEDA)	51,00	51,00	50,00	600,00	50,00
L'ATELIER DE PIERRE	311,00	311,00	311,00	350,00	311,00
LES PORTES MANTEAUX	311,00	311,00	300,00	300,00	311,00

LES ROTÉS D'ERCÉ	0	0	0	0	0
OCCE Coopérative Scolaire PEV	1 881,00	1 881,00	1 881,00	1 881,00	1 881,00
Association sportive Collège MLK			50,00	150,00	50,00
PLENITUDE YOGA	311,00	311,00	311,00	0	0
PRÉVENTION ROUTIÈRE	48,00	48,00	50,00	50,00	50,00
UNC Subv. Annuelle	311,00	311,00	311,00	11,00	11,00
Subv. Exceptionnelle achat drapeau			+ 300,00		
Cybercé Subv. exceptionnelle de création		104,00 200,00	250,00	300,00	311,00
Comice Agricole			2 514,40	-	-
ASE ROLLER Subv. Exceptionnelle pour participation à « Tout Rennes Roule »			300,00		
TOTAL DES SUBVENTIONS	11 613,96	12 231,00	14 344,40	11 989,36	10 902,00

* 300,00 € de subvention exceptionnelle pour participation à l'achat du four pourraient être versés sur présentation de la facture (la décision serait inscrite à l'ordre du jour d'un conseil municipal futur).

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser aux associations les montants de subventions indiqués dans le tableau ci-dessus.

POINT 2 : Budget Primitif 2016 « Assainissement » – décision modificative n° 1

Monsieur Stéphane DESJARDINS précise qu'une erreur d'inattention a été réalisée lors de l'élaboration du budget primitif 2016 de l'assainissement comme relevé par le bureau du contrôle budgétaire de la Préfecture : les dépenses imprévues du chapitre 022 de la section de fonctionnement pour un montant de 20 000,00 € sont supérieures au seuil des 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il y a donc lieu d'apporter les modifications suivantes au budget primitif Assainissement 2016, en **section de fonctionnement** :

DÉPENSES		
Chapitre 022	Dépenses Imprévues	- 7 000,00 €
Chapitre 66	Charges Financières	
Compte 66111	Intérêts – Rattachement ICNE de l'exercice	+ 7 000,00 €

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 1 proposée.

POINT 3 : Participation aux dépenses scolaires des enfants CLIS 2016

Monsieur Stéphane DESJARDINS précise que deux élèves d'Ercé Près Liffré sont inscrits en classe CLIS à St Aubin d'Aubigné.

La commune de St Aubin d'Aubigné assurant les coûts de fonctionnement des classes CLIS, est en droit de faire participer les 8 communes de résidence des 9 élèves qu'elle accueille dans son école publique. La participation concernant les dépenses scolaires CLIS pour l'année 2016 s'élève à 926,90 € pour ces 2 élèves ercéens (année 2015 : 3 élèves pour 1 221,24 €).

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais de fonctionnement d'un montant de 926,90 € correspondant aux frais de scolarité de deux élèves inscrits en classe CLIS à St Aubin d'Aubigné.

TRAVAUX / VOIRIE / RÉSEAUX

POINT 4 : ZAC du Bocage de l'Illet - chantier de La Nozanne : Avenant n° 1 au marché Lemée TP (lot « Assainissement / EU / EP »)

Point reporté à la prochaine séance.

POINT 5 : ZAC du Bocage de l'Illet - chantier de La Nozanne : approbation d'un devis d'ERDF pour le déplacement d'un coffret électricité

Point reporté à la prochaine séance.

AFFAIRES CULTURELLES

POINT 6 : Rapport d'activités de la Médiathèque 2015

Madame Valérie LETELLIER présente le rapport d'activités 2015 de la médiathèque :

- **Les documents**

En 2015, la médiathèque comptait 16 titres de revues et 6 429 livres dont 6352 en fonds propre : 186 livres ont été achetés, 20 donnés et 140 sont sortis des collections (désherbage annuel).

- **La vie de la médiathèque : les lecteurs et les prêts**

Le nombre de lecteurs :

La médiathèque a compté 544 lecteurs actifs en 2015 (qui ont emprunté au moins une fois dans l'année), soit un peu moins qu'en 2013 et 2014 (568 et 557 lecteurs). A cela doivent s'ajouter les groupes, au nombre de 17, qui comprennent : les classes des écoles, le Centre de Loisirs, le RIPAME et les associations.

Le public est très représentatif d'un public de bibliothèque ; en effet, c'est le public familial qui est le plus représenté : 40 % de lecteurs ont moins de 14 ans et les femmes représentent près de 60 % des emprunteurs.

Le nombre de prêts :

<i>Par jour</i>		en %	rappel 2014
Mardi	791	9,11	7,63
Mercredi matin	310	3,57	4,57
Mercredi après-midi	1993	19,50	19,31
Jeudi (21/5)	40	0,46	inexistant
Vendredi	1133	13,05	12,42
Samedi	1557	17,94	17,96
Dimanche	3157	36,37	37,82

Le mercredi matin est faible en termes de fréquentation. Le dimanche reste le créneau « phare », même s'il a un peu baissé au profit des fins d'après-midi les mardis et vendredis.

Le nombre total de prêts total sur l'année a baissé (9 049), représentant le chiffre le plus bas depuis 2012.

Le secteur jeunesse reste le plus sollicité avec près de 65 % des prêts, ce qui coïncide avec la proportion d'enfants lecteurs à la médiathèque.

Le Conseil Municipal prendre acte de ce rapport d'activités 2015.

PERSONNEL COMMUNAL

POINT 7 : Création d'un poste en « Contrat d'Avenir »

Point annulé.

POINT 8 : Approbation d'une convention tripartite pour un financement de la formation BAFA

Monsieur le Maire précise qu'une formation BAFA territorialisée a été effectuée par l'organisme de formation Aroéven du 9 au 12 février et du 12 au 15 avril 2016 dans les locaux de l'école publique Charles Tillon de La Bouëxière à l'initiative de la Commune de La Bouëxière.

Cette formation concerne la 1^{ère} partie du Bafa, à savoir la formation générale. La formation d'approfondissement se déroulera dans les mêmes conditions en 2017.

Ont participé à cette formation 2 agents territoriaux d'Ercé près Liffré.

Le coût de la formation s'élève à 350 € par stagiaire. Des subventions pourront être versées par les organismes suivants : DDCSPP, le Conseil Départemental et la CAF. La mairie de La Bouëxière a effectué les démarches nécessaires pour en bénéficier.

La formation est intégralement payée par la commune de La Bouëxière dans un premier temps. Une fois le montant des subventions reçues, celle-ci facturera le reste à payer à la mairie d'Ercé près Liffré pour ses 2 stagiaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention tripartite pour un financement de la formation BAFA dans les conditions présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 14 juin 2016.

Le procès-verbal de la réunion, document plus complet, est consultable auprès du secrétariat de mairie, aux heures habituelles d'ouverture.